

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 juillet 2026

Sous la présidence de M. Eric MULLER, maire.

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - Mme HEINRICH Aurélia
M. KEITH Alain - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa
Mme LEMMEL Anne-Sophie - M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny
Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry
M. PETER Eric - Mme ROTH Camille- M. SCHMUCK Claude.

Absences excusées :

- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandrine KETTERER avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

7. DESIGNATION DU PRESTATAIRE EN CHARGE DE LA REALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL.

Rapporteur : Anne-Sophie LEMMEL.

Chaque année, la commune de Mommenheim édite son bulletin municipal.

En ce début de mandat, il convient de désigner le prestataire qui réalisera le bulletin municipal annuel de la commune.

Plusieurs prestataires ont été consultés.

Leur offre commerciale s'établit comme suit :

	SAS ATELIER DU SEL	SARL ART'ERE	GRUPE BATELIERS IMPRIMEURS
Nombre de pages	56 + 4 pages	60 pages	56 + 4 pages
Tirage	1 600 exemplaires	1 600 exemplaires	1 600 exemplaires
Couverture	Couché brillant 250 g	Couché demi-mat 135 g	Couché satiné 135 g
Préresse (Conception graphique, mise en page, préparation à l'impression)	2 800 € HT	1 865 € HT	1 762 € HT
Impression	3 060 € HT	2 509 € HT	4 121,91 € HT
Total HT	5 860 € HT	4374 € HT	5 883,91 € HT
Total TTC*	6 446,00 € TTC	4 811,40 € TTC	6 472,30 € TTC

Après examen des trois offres, la commission communication propose de retenir l'offre de l'Atelier du Sel.

Cette offre répond le mieux aux objectifs fixés par la commune dans le cadre de la refonte du bulletin municipal. Elle se distingue par la qualité de son accompagnement, son expertise en conception éditoriale et graphique, sa méthodologie de travail, ainsi que son expérience dans l'accompagnement de nombreuses collectivités locales.

La commission considère ainsi que cette offre présente le meilleur équilibre entre qualité de la prestation, accompagnement proposé et coût.

Il est demandé au Conseil de retenir l'offre de la SAS ATELIER DU SEL.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **RETIENT** l'offre de la SAS ATELIER DU SEL sise 11b, rue Gouvion Saint-Cyr à 67170 BERSTHEIM d'un montant de 5 860 € HT ;
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Eric MULLER, maire.**



Le (la) secrétaire de séance,
Aurélia HEINRICH, adjointe au maire

